



Communiqué de presse - 25/11/2024

DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE AVANT LE 31 DÉCEMBRE !

Villages Vivants, coopérative immobilière et solidaire, achète, rénove et loue des locaux pour ouvrir des épiceries, des cafés, des librairies dans les territoires ruraux.

Vous pouvez investir jusqu'au 31 décembre 2024 !

Villages Vivants s'est fixé un objectif ambitieux : collecter 1,8 M€ d'ici à la fin de l'année pour soutenir de nouveaux projets dans les territoires ruraux. En seulement un mois et demi, plusieurs centaines de personnes et entreprises ont déjà investi 1,3 million d'euros, mais la mobilisation doit se poursuivre pour atteindre l'objectif.

Un investissement porteur de sens et d'avenir

Investir dans Villages Vivants, c'est participer directement à l'émergence de projets collectifs dans les territoires ruraux. Ces initiatives renforcent les liens sociaux, créent de la convivialité, dynamisent l'économie locale et participent activement à la construction d'une vie plus prospère pour les habitants.

Quel impact concret dans nos territoires ruraux ?

28 lieux ont déjà vu le jour grâce à Villages Vivants **dans 11 départements du quart sud-est de la France** : épiceries coopératives, boulangeries artisanales, librairies indépendantes, cafés associatifs, micro brasseries... Villages Vivants prévoit l'ouverture de 15 nouveaux lieux dans les 24 prochains mois.

Un avantage fiscal attractif

Investir en prenant des parts sociales avant le 31 décembre permet aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt de 25% du montant investi. Une occasion idéale de donner du sens à son épargne tout en optimisant sa fiscalité avant la fin de l'année.

Comment participer dès aujourd'hui ?

À partir de 100 €, chaque citoyen, entreprise ou collectivité peut contribuer à redonner vie à nos villages. Rendez-vous sur la [plateforme sécurisée](#) de Villages Vivants pour créer un compte et choisir le nombre de parts sociales souhaitées.

Pourquoi devenir sociétaire de la coopérative ?

En tant que Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Villages Vivants permet, grâce à l'achat de parts sociales, de devenir sociétaire et d'exercer un droit de vote au sein de sa gouvernance, selon le principe "1 personne = 1 voix".

Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire [le dossier de presse ici](#).

Contacts presse : l'agence RUP

Pascale Hayter - 06 83 55 97 91
pascale.hayter@lagencerup.fr

Marlyn Dufetrelle - 06 70 13 16 91
marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr